

Le très hon. M. Trudeau: Je dirais que la question est litigieuse, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les attributions semblent impliquer un examen fait à loisir, le premier ministre envisage-t-il de discuter avec les membres de la Commission d'un changement éventuel de leur mandat afin de leur permettre de considérer l'urgence, la gravité et l'importance des problèmes actuels.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Commission est tout aussi consciente de l'urgence du problème que chacun des membres de l'opposition. Nous discutons du discours du trône; que l'opposition veuille bien nous exposer ses idées sur la manière dont le mandat de la Commission devrait être changé.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RÉFORME PÉNALE—DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT AU COMITÉ

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au solliciteur général. Songe-t-on à soumettre le rapport de la Commission royale sur la réforme pénale à un comité de cette Chambre ou à un comité mixte spécial des deux Chambres, de manière que les vues des membres de la commission puissent être communiquées au gouvernement par l'intermédiaire d'un rapport au Parlement?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'avais prévu que le rapport serait examiné par le comité permanent de la justice et des questions juridiques lorsque le comité sera saisi des prévisions budgétaires du ministère du solliciteur général; cependant, je serais tout disposé à examiner toute autre proposition.

[Plus tard.]

M. Winch: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse donnée par le solliciteur général à ma question initiale, le ministre me dirait-il s'il voudrait sérieusement songer à rétablir le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, institué il y a deux ans et qui, à mon avis, avait superbement étudié toutes les questions relatives aux pénitenciers et au régime pénitentiaire?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers la chose, mais je dois ajouter que j'ai trouvé admirable le travail accompli par le nouveau comité permanent de la Chambre concernant la justice et les ques-

[L'hon. M. Stanfield.]

tions juridiques, au cours de la dernière session, sur les questions qui relèvent du ministère.

LES SENTENCES RELATIVES AUX STUPÉFIANTS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de la réforme pénale. Je signale au ministre les dispositions de la loi sur les stupéfiants. A Calgary—et la même chose se produit dans d'autres villes—sept jeunes gens, entre 16 et 21 ans, qui ont contrevenu aux règlements sur la marijuana ont écopé hier de sentences totalisant 29 ans; le gouvernement fédéral a-t-il ordonné aux procureurs de la Couronne de réclamer des sentences d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans afin que ce groupe de jeunes gens ainsi incarcérés serve d'exemple préventif contre l'usage des stupéfiants dans les universités et dans les écoles secondaires? N'est-ce pas là une application abusive de la loi?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je pense que les honorables membres reconnaîtront qu'il est tout à fait impossible d'accepter le postulat sur lequel se fonde la question de l'honorable représentant. Sauf erreur, cette question a été posée hier au ministre de la Justice dont cela relève, et il y a répondu.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire, puisque la Gendarmerie royale relève du ministre. Compte tenu des réponses du ministre, pourrait-il, dans les meilleurs délais, fournir un rapport complet à la Chambre sur les sentences appliquées à sept jeunes gens de Calgary? Le ministre a-t-il aussi pour politique de demander à la Gendarmerie de jouer le rôle de mouton, de se laisser pousser la barbe et de se mélanger aux étudiants afin de rassembler des preuves?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, l'imposition des sentences relève des tribunaux. Je n'ai pas l'intention de vouloir indiquer à qui que ce soit quelles sentences prononceront les tribunaux. Il appartient à ces derniers d'interpréter la loi et de décider en conséquence. Bien entendu, on a tout à fait tort d'insinuer que des agents de la GRC aient fait les moutons. Je ne suis pas personnellement au courant des sept causes mentionnées ni des raisons des sentences, mais je présume que les tribunaux en avaient pour les imposer.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le ministre nie que la Gendarmerie se soit ainsi comportée. Pourtant, il ne s'est pas préoccupé de